

Nu- méro tarifaire		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
Graine de trèfle, y compris la graine de luzerne:				
7111-1	Autres que ce qui suit.....la livre	En fr.	1.6 c.	3 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1969, la livre	En fr.	1.2 c.	3 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1970, la livre	En fr.	0.8 c.	3 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1971, la livre	En fr.	0.4 c.	3 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1972, la livre	En fr.	En fr.	3 c.
7112-1	Graine de trèfle blanc ( <i>ladino</i> ), de mélilot, et de trèfle rampant.....la livre	En fr.	En fr.	3 c.
7200-1	Graines pour champs et jardins, non spécifiées comme admises en franchise, évaluées au moins à cinq dollars la livre, n.d., en paquets d'au moins une once chacun.....	4 p.c.	6 p.c.	10 p.c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1969	3 p.c.	4½ p.c.	10 p.c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1970	2 p.c.	3 p.c.	10 p.c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1971	1 p.c.	1½ p.c.	10 p.c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1972	En fr.	En fr.	10 p.c.
7220-1	Graine de millet.....	En fr.	En fr.	10 p.c.
7225-1	Graine d'agrostide, sauf la graine d'agrostide com- mune ( <i>agrostis stolonifera major</i> ).....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
Graines fourragères, n.d., en paquets de plus d'une livre chacun:				
7301-1	Autres que ce qui suit.....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7302-1	Pâturin des prés.....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7303-1	Brome.....la livre	0.3 c.	0.3 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1969, la livre	0.2 c.	0.2 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1970, la livre	0.1 c.	0.1 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1971, la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7304-1	Fétuque de Chewing.....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7305-1	Fétuque des prés.....la livre	0.4 c.	0.4 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1969, la livre	0.3 c.	0.3 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1970, la livre	0.2 c.	0.2 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1971, la livre	0.1 c.	0.1 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1972, la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7306-1	Dactyle pelotonné.....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7307-1	Pavot.....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7308-1	Fétuque rouge.....la livre	0.8 c.	0.8 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1969, la livre	0.6 c.	0.6 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1970, la livre	0.4 c.	0.4 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1971, la livre	0.2 c.	0.2 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1972, la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7309-1	<i>Ray-grass</i> .....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7310-1	Fromental.....la livre	En fr.	En fr.	2 c.
7311-1	<i>Agropyrum</i> .....la livre	0.3 c.	0.3 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1969, la livre	0.2 c.	0.2 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1970, la livre	0.1 c.	0.1 c.	2 c.
	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1971, la livre	En fr.	En fr.	2 c.